

Noisneau, le 16 avril 2012

Chers Noiséens,

En réponse au courrier de Madame le Maire du 28 mars dernier, nous considérons que vous devez être informés des projets menés au sein de votre commune.

Cela nous paraît effectivement nécessaire, surtout lorsque ces projets sont de nature à transformer en profondeur le cadre de vie de Noisneau.

LES FAITS

La municipalité actuelle a tenté, lors du conseil municipal du 13 février dernier, de faire voter, un projet de convention visant à rénover le Centre-ville et le secteur France Telecom, dans l'optique de combler le déficit actuel de logements sociaux (environ 90 logements manquent à l'heure actuelle).

Ce projet, qui trouve un véritable sens sur le plan de la légalité (obligation de se conformer à l'horizon 2020 à un taux de 20% de logements dédiés au social), est plus que surprenant en ce qui concerne le secteur géographique visé et la procédure de validation.

En effet, cette convention, qui prévoit la construction d'un minimum de 100 logements par hectare dont 50% réservés au social, sur un secteur s'étalant de la place du marché jusqu'aux bordures des écoles primaire et maternelle, concerne la **préemption** voire l'**expropriation** d'environ 50 habitations individuelles et d'une quinzaine d'entreprises et commerces. Cela représente 2,5 ha au minimum visés par cette convention.

La commune ne disposant pas des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre un tel projet, délégation a été donnée à l'EPIFIF (organisme public spécialisé dans ce type de projet) afin que celui-ci finance les opérations d'acquisitions immobilières.

De coutume et comme le prévoit la réglementation en la matière, des réunions de quartier et une enquête de voisinage sont organisées pour s'assurer que l'intérêt public d'un tel projet est justifié et que d'autres solutions n'existent pas. Or, la précipitation et le plus grand secret autour de ce projet, interpellent : certains conseillers municipaux ont découvert le projet le 13/02/2012 au moment du vote !

Les habitants de Noisneau, directement concernés par le périmètre ou non, se sont alors rapidement mobilisés pour comprendre les termes de ce projet. Une cinquantaine de Noiséens ont participé le 12/03/2012 à une 1^{ère} réunion non planifiée mais improvisée en Mairie avec quelques élus et Madame Le Maire. L'objectif était de se tenir informé du processus en cours pour connaître la situation. La seconde rencontre eu lieu lors du conseil municipal du 30 mars dernier.

Aujourd'hui, la situation est la suivante :

- Une association de protection du cadre de vie à Noisneau a été créée, afin de se rassembler autour de cette idée commune,
- A 2 reprises Madame Le Maire s'est engagée oralement lors de la réunion du 12 mars, puis, devant le conseil municipal le 30 mars dernier à annuler ladite convention,
- Madame Le Maire et le conseil municipal ont confirmé leur volonté de poursuivre l'étude de projets similaires, lors de ce conseil,
- A ce jour, aucun document officiel ne fait mention écrite de l'engagement d'annulation, y compris dans le Compte-Rendu du conseil municipal du 30 mars dernier.

Nous souhaitons donc ainsi vous informer et vous sensibiliser aux projets conduits par les élus de la commune, qui peuvent concerner demain l'ensemble des habitants de Noisneau.

A ce titre, notre association souhaite être active pour garantir à tous les Noiséens de continuer à bénéficier de la qualité de vie qui est aujourd'hui la leur et la nôtre.

Nous mettrons très vite sur notre site internet tous les textes et documents relatifs aux projets dont nous avons connaissance (notamment la convention avec l'EPIFIF). Vous pouvez d'ores et déjà nous suivre sur <http://facebook.com/noisneau-cadredevie>.

Le Bureau de l'APCVN